ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 2 N 104

Je soussigné huissier de l'Academie Royale de Chirurgie Reconnois avoir reçu de Monsieur Fouber Thresorier La somme de Quatre cent livres tant pour depenses faites que pour mes peines et soins pour les jours des seances de l'Academie pendant Les années mil sept cent soixante, et mil sept cent soixante un conformement a la Deliberation du vingt Janvier mil sept cent cinquante deux. Dont quittance a paris ce sept may mil sept cent soixante deux

Lxxv1. Cotte Lxxv1.

Francois

Bon pour 400 ₶

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 11
d.46 n°102